NUMERO XXV.

NOUVELLES POLITIQUES,

publiées à LEYDE, le 28. Mars 1800.

L'An sixième de la Liberté BATAVE.

EXTRAIT de la GAZETTE *de* PÉTERSBOURG *du* 4. *Mars.*

„ L'on équipe, pour le Printems prochain, tant à *Revel* qu'à *Cronſtadt*, une Eſcadre de 12. Vaiſſeaux de guerre, qui ſera commandée par l'Amiral *Chanukow*, ayant ſous ſes ordres les Contre-Amiraux *Boriſſow* & *Crown:* Ce dernier viendra, avec quelques Vaiſſeaux de la Diviſion de *Revel*, ſe réunir à la Diviſion de *Cronſtadt* près de *Crasnoi-Gorka.* — Le Général *Michelſon* vient d'être nommé Commandant de la Presqu'Iſle de *Crimée:* Le Prince *Gorſchakow*, ſecond du nom, a été élevé au grade de Lieutenant-Général; & le Général Comte *Kachowskoi* a obtenu ſa démiſſion. "

EXTRAIT d'une Lettre de DANTZIG *du* 10. *Mars.*

„ On écrit de *Mittau*, que *Louis* XVIII. vient d'envoyer à l'Empereur de *Ruſſie* l'Ordre du *St. Eſprit.* Comme les Chevaliers de cet Ordre, qui étoient à *Mittau*, ne ſe trouvoient guères en état, à raiſon de leur âge ou de leur ſanté, de faire le voyage de *Pétersbourg*, ſur-tout dans une Saiſon auſſi rigoureuſe que la préſente, *Louis* XVIII. a cru devoir charger de cette Commiſſion honorable le courageux Confeſſeur de ſon Frère, l'Abbé *Edgeworth:* Il a été bien-aiſe de diſtinguer de cette façon, & de faire connoître à *Paul* I. un Homme, dont la fidélité & le généreux dévouement, pour ſon infortuné Souverain, ont éclaté d'une manière à contraſter fortement avec l'eſprit du tems & l'abandon preſque général, où ce Prince ſe trouva au milieu d'une auſſi triſte épreuve. — *Louis* XVIII. récevra en revanche de *Paul* I. l'Ordre de *St. André*, comme une marque d'eſtime réciproque. "

EXTRAIT d'une Lettre de VIENNE *du* 12. *Mars.*

„ Il arriva, la nuit du 8. au 9. de ce mois, un Courier extraordinaire avec des Depêches pour notre Gouvernement, de la part du Baron de *Herbert-Rathkeal*, ſon Internonce à *Conſtantinople:* Elles étoient datées du 17. Février. Auſſi-tôt le bruit ſe répandit, qu'après la priſe d'*el-Arish* par les *Turcs*, le *Grand-Viſir*, à la tête de ſon Armée, s'étoit avancé vers la Forteresſe de *Salachich;* qu'à la vuë de Forces auſſi conſidérables, qui s'approchoient, & craignant la contagion de la Peſte, qui venoit d'éclater en *Egypte*, les *François* avoient pris le parti de s'embarquer pour la *France* à bord de tous les Bâtimens de leur Nation, qui ſe trouvoient encore dans le Port d'*Alexandrie*, profitant, pour ſortir de ce Port, de l'abſence des Vaiſſeaux *Anglois*, que la violence du vent & les orages avoient forcés de s'éloigner de ces parages vers les Côtes de *Syrie.* Tels étoient les premiers bruits, qui circuloient, lorsque le 10. à 11. heures du matin, Mylord *Minto*, Ambaſſadeur *Britannique*, reçut un Exprès de la part de Mylord *Elgin*, revêtu du même Caractère à *Conſtantinople.* Par ce Courier, expédié le 18. Février, l'on eut bientôt des rapports plus exacts, mais non moins intéreſſans, dont voici le précis. "

„ *Le* 15. *Février, la* Porte *avoit reçu, par un Officier de l'Etat-Major, que le* Grand-Viſir *lui avoit envoyé. la* Capitulation, *que ce Commandant en chef, d'un côté, & le Général* Kleber, *de l'autre, avoient ſignée, pour l'évacuation de l'*Egypte *par les* François. *Par cette Capitulation, qui ſera comptée un nombre des évènemens les plus remarquables de la dernière année du Siècle,* " *le Commandant en chef* François *s'engageoit à remettre au* Grand-Viſir *les deux Places fortes, qui arrêtoient ſon entrée en* Egypte, *du côté du* Déſert: *Elles ſeroient remiſes, le premier jour du* Ramazan, 25. *Janvier, dans le même état où elles ſe trouveroient à la date de la Capitulation, pourvuës de la même Artillerie, dont elles avoient été garnies par les* François. *Trente-cinq jours après l'extradition de ces Forteresſes,* (Salachich & Cadiner,) *les* François *évacueroient l'*Egypte-Supérieure, *ſans pouvoir y lever des Contributions ultérieures. Le* Grand-Viſir *promettoit, de ſon côté, que les Pachas, qui occupoient encore une partie de l'*Egypte-Supérieure, *ne troubleroient en rien la retraite des* François. *Au commencement de Mars, ces derniers évacueroient la Capitale du* Caire *aux mêmes conditions que l'*Egypte-Supérieure: *Tous les* François *ſe rendront à* Alexandrie, *où ils*

„ *attendront les Bâtimens nécessaires, afin de* „ *s'y rembarquer pour la* France *avec leurs* „ *Armes & Bagages, mais sans pouvoir em-* „ *mener leur Artillerie. La* Porte *s'engage* „ *à fournir, dans un délai de trois mois, à* „ *compter du jour de la signature de la Capi-* „ *tulation, tous les bâtimens de transport,* „ *dont les Troupes* Françoises *auront besoin:* „ *Le Convoi sera escorté par quelques Vais-* „ *seaux de guerre* Ottomans. "

„ Telle est la substance d'une Capitulation, qui offre pour les Alliés de la *Porte*, l'*Angleterre* & la *Russie*, l'inconvénient de reporter en *France* une Armée, qui, quelque affoiblie qu'elle soit par les revers de cette Expédition d'*Egypte*, ne laisse pas néanmoins d'être respectable, moins encore par le nombre que par la qualité des Troupes, puisqu'elle est composée des meilleurs Corps, qui, sous *Bonaparte*, firent la conquête de l'*Italie*. — Il a passé aussi à *Vienne* un Courier, qui, outre la Nouvelle de la Capitulation des *François* en *Egypte*, portoit encore à *Londres* celle, que le Vaisseau de guerre *Anglois*, *le Thésée*, avoit enlevé un Bâtiment *François*, venant d'*Alexandrie*, à bord duquel se trouvoit le Général *Desaix*, avec deux autres Généraux *François* & 150. tant Officiers que Soldats de la même Nation, qui retournoient dans leur Patrie. *Le Thésée*, après avoir conduit provisoirement cette Prise dans l'Isle de *Chypre*, avoit enlevé ensuite sept Navires Munitionnaires, qui portoient des Approvisionnemens de *Rosette* à *Alexandrie*. "

„ Au reste l'on attend au premier jour les détails ultérieurs de cette issuë, que vient d'avoir une Expédition, qui, après avoir débuté de la manière la plus brillante, a été suivie des revers les plus atterrans; qu'on compte avoir coûté à la *France* 120. Millions de Livres, seulement en Armement & préparatifs; une Escadre entière des plus belles & mieux équipées; & une partie considérable d'une Armée de 40. mille Hommes, qui étoient la fleur des Troupes *Françoises* & (pour la plus grande partie) les Conquérans de l'*Italie*. "

De Florence, *le* 28. *Février*.

Il y a déjà quelque tems que le Grand-Duc de *Toscane* a approuvé & loué, par une *Proclamation* solemnelle, la conduite des Insurgés *Toscans*, si connus par la Campagne heureuse, qu'ils firent l'année dernière contre les *François*. Aujourd'hui ce Prince veut ajouter à ses premiers remercîmens une preuve permanente de sa reconnoissance pour le zèle, avec lequel ses Sujets ont concouru, avec les Troupes Impériales, à la remettre en possession de ses Etats: Il a résolu de récompenser avec éclat le dévouement de tous dans les Personnes de ceux, qui en ont donné l'exemple: Il élevera la Ville d'*Arezzo*, dont les Habitans formèrent le noyau de nos nombreuses Bandes insurgées, au rang de Metropole & Capitale d'une Province, qui contiendra Territoire de sa dépendance; il prie outre le futur Pape de nommer l'Evêq d'*Arezzo* Archevêque de cette Ville.

Le Roi de *Sardaigne*, moins heureu cet égard que le Grand-Duc de *Toscane*, toujours réduit à rester ici, en Pays étran avec sa Famille, sans qu'il soit questio core de son retour à *Turin*: Le Souver *Piémont* même parmi nous une vie, par sa simplicité & le peu d'éclat qu vironne, semble conforme à l'espèce où il est condamné: Rarement il p public; & on ne le voit qu'aux qu'il fréquente beaucoup. Quelque pendant, dans son infortune, des de considération de la part de q Puissances de l'*Europe*, & des protest d'affection de la part de ses Peupl rappellent son rang & ses anciens Tels sont les égards que l'Empereur *sie* a montrés à S. M. *Sarde*, au co cement de ce mois, en lui envo Prince *Czartoriski* pour résider aupr le en qualité de Ministre-Plénipoten Telles sont les Lettres de félicitati le Roi, ainsi que la Reine, ont re mois dernier, de l'Administration d le *Piémontoise* de *Mondovi*, sur leu vée de l'Isle de *Sardaigne* en *Tosc* auxquelles L. M. ont répondu d'ici du même mois, dans les termes gracieux. La Lettre de la Reine, ble à celle du Roi, étoit ainsi con

Du Poggio Impérial près *ce*, le 28. Janvier 1800.

La Reine de Sardaigne, de pre, de Jérusalem, &c.

„ Nos fidèles et amés, *avez fait connoître, par les expressio les, dont est remplie votre Lettre, ar le* 21. *du courant, quels sont vos se & quel est l'attachement que vous conserver inaltérablement pour moi, pour le Roi, mon très-cher Epoux, de tant de vicissitudes douloureuses. Nouvelle de notre arrivée sur le Conti l'Italie a été agréable pour vous, nous pas éprouvé moins de satisfaction, nant que les malheurs, dont vous avez accablés à notre grand déplaisir, app de leur terme. Plaise au Ciel, que v fiez bientôt voir se rétablir pleinem vous la véritable tranquillité & la p n'est pas moins désirée de vous que Tels sont les voeux, que nous formon deur: En vous assurant de notre bien particulière, nous prions Dieu qu'il v ferve.* " (Signé) Marie-Clot

Des circonſtances fâcheuſes retiennent également le Roi de *Naples* en *Sicile* loin de ſa Capitale, dont on doit regarder, juſqu'à ce moment, le ſéjour comme peu ſûr ou peu agréable pour lui. En attendant, S. M. *Sicilienne* elle-même paroît ſe plaire aſſez à *Palerme* & prendre grand plaiſir aux honneurs, que lui rendent les Commandans des Eſcadres *Angloiſes*, qui dominent dans ces plages. Parmi ceux-ci Lord *Keith* relâcha, le 3. de ce mois, dans le Port de *Palerme*, où il donna le 8. une Fête magnifique au Roi. " L'Amiral *Anglois*, » Lord *Keith*, écrit-on de cette Ville en » date du 11. Février, a eu l'honneur de » donner à dîner, Samedi dernier, à toute la Famille Royale, aux Miniſtres » Etrangers, & autres Perſonnages de diſtinction, à bord de ſon Vaiſſeau-Amiral, *la Reine-Charlotte*, de 110. Canons. » Ce Navire offroit l'agréable coup-d'oeil » d'une infinité de Pavillons de diverſes » couleurs, dont il étoit orné, & au-deſſus deſquels paroiſſoit celui de notre » Souverain, arboré au haut du grand-mât; » tous les autres Bâtimens *Anglois* étoient » décorés à proportion. Leurs Majeſtés » furent reçuës au bruit du Canon; & les » Salves d'Artillerie furent répétées à la » fin du Repas, après lequel les auguſtes » Convives témoignèrent leur ſatisfaction » de la manière la plus gracieuſe. "

EXTRAIT d'une Lettre de ZURICH *du* 12. *Mars.*

" Les Troupes *Françoiſes* en *Suiſſe* ſont maintenant en plein mouvement; elles ſe raſſemblent principalement dans les environs de *Baſle*. Il ſemble cependant ſe former auſſi vers *Schaffhouſe* & le *Bodenſee* un Corps-d'Armée, qui ſera commandé par le Lieutenant-Général *Lecourbe*. Nous avons aujourd'hui en Quartiers dans la Ville & les Fauxbourgs une Demi-Brigade, qui vient du *Frikthal* & doit ſe rendre dans la dite Contrée. Pour faciliter la marche des Troupes & des Transports, les *François* ont établi trois Ponts de communication ſur l'*Aar* & la *Limmat*, au-deſſous de *Zurich*, près *Dietikon*, *Wellingen* & *Hille*. Depuis deux jours on a fait remonter la *Limmat* vers *Zurich* à la plûpart des Bâtimens, trouvés ſur cette Rivière; & l'on dit qu'il y a un nombre de Charrois, commandés exprès pour les transporter par terre. Peut-être, au cas que *Moreau* tâchât de pénétrer du côté de *Baſle* dans l'*Allemagne*, veut-on tenter en même tems près *Dieſenhofen*, ou dans la Contrée au-delà du *Rhin*, une attaque contre l'Aîle gauche des Impériaux: Mais toutes ces conjectures ſont incertaines; il eſt très-poſſible auſſi, que les mouvemens des *François* ne ſont que la ſuite de ceux de l'Armée *Autrichienne*, qui vient de ſe concentrer en *Souabe*. Cependant l'on ne peut ſuppoſer encore à celle-ci des Projets ſérieux d'attaque, du moins contre la *Suiſſe*, lorſqu'on conſidère ſeulement, que les Montagnes, qui l'environnent, ſont juſqu'à préſent impraticables, & que cependant il faudroit les franchir également du côté des *Griſons* & de l'*Italie*, ſi l'on vouloit agir avec quelque fruit au moyen d'attaques combinées. Il ne ſera pas poſſible cette année aux Troupes de paſſer nos Montagnes, après un Hyver auſſi rude & tardif, avant la mi-Avril; & ce ne ſera encore alors que très-difficilement. "

EXTRAIT des Nouvelles de PARIS *juſqu'au* 1. Germinal (21. *Mars.*)

" Comme la Conſtitution a borné la Seſſion ordinaire du *Corps-Légiſlatif* aux quatre mois de *Frimaire*, *Nivoſe*, *Pluvioſe* & *Ventoſe*, celle de la préſente année, commencée le 11. *Nivoſe* (1. Janvier 1800.) avec l'introduction du nouvel ordre de choſes, s'eſt terminée avant-hier par la Séance du 29. *Ventoſe*, à laquelle les Membres ont été ſolemnellement congédiés: Mais ils n'en continueront pas moins leurs délibérations commencées, pendant *dix jours* encore, puiſque, pour leur donner le tems de les achever ſans précipitation, & de prononcer de plus ſur quelques nouvelles Propoſitions de Loi néceſſaires dans les circonſtances, le *Gouvernement* a uſé du droit, qui lui eſt délégué, de convoquer extraordinairement le *Corps-Légiſlatif*. Ainſi, ſous l'apparence d'une telle convocation extraordinaire, il a prorogé, dans le fait, la Seſſion actuelle juſqu'au 10. du mois, où nous ſommes entrés. L'Acte du *Gouvernement*, en vertu duquel les Légiſlateurs *François* s'aſſembleront pendant cette Décade, & qui a été communiqué le 28. du mois dernier au *Corps-Légiſlatif* & au *Tribunat*, eſt ainſi conçu. "

" *Les* Conſuls, *vu l'Article* XXXIII. *de la Conſtitution, le* Conſeil-d'Etat *entendu, convoquent extraordinairement le* Corps-Légiſlatif *au* 1. Germinal, *pour demeurer en Seſſion juſqu'au* 10. *du même mois.* "

" Après que les deux Chambres Légiſlatives eurent été prévenuës le 27. *Ventoſe* de l'envoi prochain de cet Acte, des Conſeillers-d'Etat le préſentèrent le lendemain à chacune d'elles au nom du *Premier-Conſul*: Ils accompagnèrent cette communica-

sion de Discours, analogues à l'époque de la séparation de la Session ordinaire du *Corps-Législatif*, qui alloit avoir lieu incessamment. En attendant que nous puissions donner une idée de la Harangue très-étenduë, mais intéressante, prononcée à cette occasion au *Tribunat* par l'Orateur du *Gouvernement*, *Chaptal*, voici la substance de celle adressée par le Conseiller-d'Etat, *Boullay* (de la *Meurthe*,) à l'autre Chambre, que l'Acte des *Consuls* concerne proprement."

„ Le *Gouvernement*, (dit *Boullay*, retraçant tout ce qui a été fait depuis le 18. *Brumaire*,) n'a pas trompé les espérances, qu'il avoit données à cette époque. Le Crédit & l'esprit publics ont éprouvé une grande amelioration; toutes les mesures de *Proscription* ont cessé; le *Gouvernement* a foulé aux piés toutes les haines & tous les ressentimens; il a appellé à servir la République tous ceux qui peuvent lui être utiles par leurs vertus & leurs talens. Le Gouvernement précédent n'étoit que l'*Empire d'une Faction*; il cherchoit sa force dans un *Parti turbulent*. La plûpart des Citoyens éclairés & honnêtes se tenoient à l'écart. Le seul honneur, qu'on pouvoit obtenir, étoit ou de quitter volontairement sa Place, ou de suivre une direction opposée à celle du Gouvernement. "

„ Les *Consuls* eussent désiré, & c'étoit leur vœu le plus cher, leur plus doux espoir, de couronner vos travaux par le bienfait de la Paix: Mais, si ce bienfait n'existe pas, vous le lui rendrez tous, en rentrant dans vos foyers; la justice de dire, que le *Gouvernement* a tout fait pour l'obtenir. Si son vœu n'est pas accueilli, si la Guerre devient nécessaire, si qu'elle soit desormais sans objet, le résultat n'en doit pas être à craindre pour nous. Dans un tems, où tout concouroit à réfroidir l'énergie, à éteindre le zèle des Troupes *Françoises*, elles ont défendu notre Territoire, se sont glorieusement maintenues sur le Territoire ennemi. Que sera-ce maintenant que l'ordre est rétabli dans toutes les parties du service, que l'état de nos Finances est sensiblement amélioré, que les troubles intérieurs sont appaisés, que la confiance renaît, que l'Agriculture, le Commerce & les Arts reprennent; que les Armées sont nombreuses, parfaitement tenues, commandées par des Généraux expérimentés, &, s'il le faut, par celui qui a toujours servi de modèle à tous les autres.

„ En retournant dans vos foyers, LEGISLATEURS, vous emporterez le sentiment d'avoir *bien servi la Patrie*; vous examinerez l'effet des Loix que votre sagesse lui aura données; & dans quelques mois vous viendrez reprendre vos Fonctions & acquérir de nouveaux titres à la confiance publique. "

A vendre une Possession aussi essentielle qu'agréable, située entre les deux Villes de HAMBOURG *&* LUBECK: *Maison solide, commode, riante; Bâtimens pour les Domestiques, pour la Laiterie, Brasserie &c. &c. Ecurie pour* 19. *Chevaux; Etable pour* 70. *Vaches; Granges, Remises, Maison de Jardinier, six demeures pour des Familles de Valets, Glacière, Jardin & Plantations en Arbres & Arbustes exotiques, Promenades ombragées, Potager & Verger dans le meilleur état, Espaliers, Couches, Etang, & Puits. Ce terrein, en grande partie d'une excellente qualité, contient* 450. *Arpens; l'Arpent de* 150. *verges quarrées de* 16. *piés: Le fort bon Mobilier, qui s'y trouve, restera à la Maison; & les Chevaux, Vaches, Instrumens d'Agriculture &c. &c. passeront de même à l'Acquereur. Les Amateurs s'adresseront à* HAMBOURG *à l'*Addres-Comptoir; *à* ALTONA, *à Mr.* Jacobsen, *Avocat; & à* KIEL, *à M. le Professeur* Mellmann.

AVERTISSEMENT.

C. J. SCHMITT *a l'honneur de prévenir le Public, qu'il donnera Vendredi 4. Avril* 1800. *un* Grand-Concert *par souscription, à la Salle du* Collège Dramatique & Lycée *sur l'*Erwtenmarkt *à* AMSTERDAM, *qui commencera à* 7. *heures du soir. On y exécutera l'excellente Musique de l'*Opéra *de* Don Juan, *par le célèbre* Mozart. *Il n'a rien épargné pour rassembler un Orchestre extraordinairement bien composé; & il sera même utilement secondé par la complaisance de plusieurs parmi les meilleurs Amateurs, qui l'honorent de leur bienveillance. La Souscription sera ouverte jusqu'à la fin du mois de Mars chez* HENNING, *sur le* Rokkin, *vis-à-vis la Chapelle, au grand Magasin de Musique. Le prix est de f* 2. *par Personne.*

Cette nuit accoucha d'une Fille bien portante l'Epouse de P. H. A. J. STRICK LINSCHOTEN.

STUTTGARD ce 11. Mars 1800. l'an 6. de la Liberté *Batave.*

A LEYDE, *au Bureau des* NOUVELLES POLITIQUES, *par* ABRAHAM BLUSSÉ, *le Jeune.*

NUMERO XXV.

SUPPLEMENT AUX NOUVELLES POLITIQUES, publiées à LEYDE, le 28. Mars 1800.

L'An fixième de la Liberté BATAVE.

DE STOCKHOLM, *le 7. Mars.* Leurs Majeſtés ſont arrivées heureuſement & en bonne ſanté à *Norköping*, quoique le froid inuſité pour la Saiſon & la profondeur des neiges, tombées en abondance, aient rendu le voyage très-incommode & desagréable. L'ouverture même de la Diète a dû être differée, ſoit par d'autres raiſons, ſoit parce que les Bâtimens, deſtinés à la Solemnité ainſi qu'aux Séances, n'ont pu être achevés à tems. L'état de la ſanté de la Reine-Douairière, & du Duc d'*Oſtrogothie*, le plus jeune des Oncles du Roi, ne leur permettant point d'aſſiſter à la Cérémonie du Couronnement, qui ſera très-brillante, le Duc & la Ducheſſe de *Sudermanie* ſe ſont également excuſés d'accepter l'invitation, que le Roi leur avoit faite pour s'y trouver. — Le Colonel Comte de *Löwenhielm*, Chambellan du Roi, qui avoit été envoyé il y a quelque tems à *Pétersbourg* avec des Depêches très-importantes, en eſt revenu la nuit avant-dernière, ayant fait en douze jours ſon voyage de retour par *Torneå* au *Nord* de la *Finlande:* Il a pris auſſi-tôt la route de *Norköping*, pour remettre la Réponſe à ſes Depêches en mains propres du Roi.

FIN du TRAITÉ *d'Amitié & d'Union entre la* SUÈDE *& la* RUSSIE, *conclu à* Gatſchina *le* 18. *Octobre* 1799.

XIV. A la fin de la Guerre, les Troupes requiſes continueront d'être entretenuës par la Partie requérante, ſur le même pié ſtipulé dans l'Art. 5. du préſent Traité, jusqu'à ce qu'elles ſoient rentrées dans les Etats de leur Souverain. Ce retour ſe fera aux fraix de la Partie requérante.

XV. Dans le cas, où la Partie requiſe ſeroit attaquée ſpécialement pour cauſe de *Secours prêtés à ſon Alliée*, & où les deux hautes Parties-Contractantes ſeroient ainſi engagées dans une Cauſe commune, — elles n'entreront point ſéparement en Négociation pour la Paix ou pour une Trêve; encore moins elles concluront l'une ou l'autre, ſans le conſentement & la pleine participation de toutes les deux Parties, & avant que la Partie léſée n'ait obtenu des réparations proportionnées au dommage qu'elle aura ſouffert. Il eſt de même bien entendu, que la Partie requérante ne pourra conclure aucune Trêve ni faire la Paix, ſans ménager ſcrupuleuſement les intérêts de la Partie requiſe.

XVI. Les deux hautes Parties-Contractantes, pour faire joüir leurs Sujets des avantages que, vu la proximité de leurs Etats, un Commerce bien établi offre aux deux Nations, ont l'intention d'en faire la baſe d'un Traité particulier, ſtable & permanent, auquel Traité on travaillera immédiatement de concert; &, en attendant que ce Traité puiſſe ſe conclure, les deux hautes Parties-Contractantes conviennent de laiſſer joüir leurs Sujets reſpectifs, dans leurs Etats, de tous les avantages quelconques, dont joüiſſent les Nations les plus favoriſées. Pour aſſurer d'autant plus efficacement la liberté du Commerce, les deux hautes Parties-Contractantes ordonneront aux Commandans de leurs Vaiſſeaux, ſur quelque Mer qu'ils naviguent, de donner ſecours & protection à tous Navires *Ruſſes* & *Suédois*, qui ſe trouveroient en avoir beſoin.

XVII. Comme les hautes Puiſſances-Contractantes ſe ſont également apperçuës de la néceſſité de procéder à une plus exacte démarcation de leurs Frontières en *Finlande*, pour aſſurer d'autant mieux la tranquillité d'un bon voiſinage; — elles s'engagent de s'occuper, le plutôt poſſible, d'un objet auſſi important, en le traitant directement à *St. Pétersbourg*, par la voye des Miniſtres des deux Cours. En attendant, les hautes Parties-Contractantes ſont convenuës de laiſſer à cet égard les choſes ſur le même pié où elles étoient à la Paix de *Werele*.

XVIII. Pour cimenter encore davantage la bonne harmonie, & pour réprimer les deſordres, qui naiſſent de l'impunité, on arrêtera un Cartel d'échange entre les deux Etats; &, en attendant, les deux hautes Parties-Contractantes s'engagent de ne pas donner de réfuge aux Criminels & Déſerteurs quelconques, qui chercheroient un aſyle dans leurs Etats, mais de faire arrêter tous les Transfuges, dès qu'on en aura connoiſſance, & de les livrer à la Frontière aux Officiers y établis à cet effet. Il eſt également convenu de procéder, immédiatement après la Ratification du préſent Acte & avant la confection du Cartel, à l'échange des Déſerteurs des deux Pays qu'on pourra trouver. On exceptera ſeulement les Priſonniers de Guerre, qui ſont naturaliſés dans l'une ou l'autre des deux Monarchies, de même que les Déſerteurs qui ſe ſont mariés & domiciliés hors de leur Patrie, avant l'époque de la Ratification du préſent Traité.

XIX. Cette Alliance durera pendant l'eſpace de huit ans; & les hautes Parties-Contractantes ſe réſervent de s'expliquer & s'entendre ſur la prolongation, ſix mois au plus tard avant l'expiration de ce terme.

XX. Les Ratifications de ce Traité seront échangées à *St. Pétersbourg* dans six semaines, plutôt s'il est possible.

„ *En foi de quoi nous Sous-signés, en vertu de nos Pleins-pouvoirs, avons signé le présent Traité d'Alliance, & y avons apposé le cachet de nos Armes.* "

Fait à GATSCHINA le 29. (18.) Octobre, l'an 1799.

(*Signé*) COURT *de* STEDINGK. JEAN CHRISTOPHE *de* TOLL. THEODORE *de* ROSTOPSIN. NIKITA *de* PANIN.

„ ARTICLE SÉPARÉ. Il sera libre à Sa Maj. le Roi de *Suède* de faire acheter annuellement cinquante mille *Tchetverts* de Blé dans les Ports du Golphe de *Finlande* & de la Mer Baltique, appartenant à Sa Maj. l'Empereur de *Toutes-les-Russies*, sans payer aucun droit, de les transporter librement en *Suède*, moyennant que l'on prouve que c'est pour le compte de Sa Maj. *Suédoise*, ou bien pour ses Sujets, autorisés expressément à cet effet. On ne doit pendant pas étendre cette permission aux années stériles, où Sa Maj. Impériale défendroit l'exportation des Grains pour toute destination; mais, en ce cas, Sa Maj. *Suédoise*, dès que l'exportation sera permise de nouveau, pourra faire venir des dits Ports, en-sus de l'exportation annuelle stipulée ci-dessus, la quantité arriérée pendant que la défense subsistoit. — Cet Article séparé aura la même force & valeur, que s'il étoit inséré mot-à-mot dans le *Traité d'Alliance* signé aujourd'hui; & il sera ratifié en même tems. — En foi de quoi &c. "

(*Suivent les Ratifications respectives, sçavoir celle du Roi de* Suède *sous la date du 30. Novembre* 1799, *& celle de l'Empereur de* Russie *du* 25. (14.) *Décembre de la même année.*)

De MILAN, *le* 3. *Mars.* On assure, que le 25. Février étoit le jour fixé pour l'attaque de *Gènes*; mais que, le mauvais tems ayant retardé l'arrivée de plusieurs Colonnes, celle du Général *Ott*, qui étoit parvenuë au point désigné, fut obligée de se replier avec perte d'une trentaine de Prisonniers. Il paroît aussi, que la Garnison de *Gavi* & les Troupes *François* de la *Bochetta*, *Voltaggio*, &c., ont fait quelques mouvemens offensifs dans la Vallée de la *Scrivia* & se sont opposés à la marche de la Colonne du Général de *Hohenzollern*. Ces mouvemens étoient d'autant plus génants pour les Impériaux que les *François* s'étoient renforcés en même tems sur l'*Apennin* dans les environs de *Cève* & de *Cairo*, & menaçoient de faire de-là une invasion dans le *Piémont*; ce qui exigea au préalable le départ de quelques Régimens pour les Contrées menacées. Afin de prévenir dans la suite une semblable diversion, les Généraux *Autrichiens* se proposent maintenant, à ce qu'on apprend, de diriger une forte Colonne dans la *Rivière du Ponent* vers *Savone*, pour couper à l'Aile droite des *François*, qui occupe *Gènes*, la *Bochetta*, &c. toute communication avec le reste de leur Armée. Ainsi tous les Pontons, qui sont dans la *Lombardie*, viennent de partir pour *Alexandrie*, afin d'être employés à faire passer la *Bormida* aux Troupes & à l'Artillerie destinées pour cette Expédition, dans laquelle les Troupes Impériales doivent être secondées par les Insurgés de *Polcévera*. Les Corps de *Fontana-Rona* tiennent toujours les *François* en haleine dans la *Rivière du Levant*, en attendant que les circonstances permettent aux *Autrichiens* de s'avancer de nouveau de ce côté pour marcher de concert sur *Gènes*. C'est dans l'intention de revenir au plus tôt d'attaque contre cette Capitale, que le Général *Ott*, qui occupe la Côte à l'entrée de la *Rivière du Levant*, & le Général *Klenau*, posté près de *Pontremoli*, travaillent en ce moment à établir une communication directe tant entre eux qu'avec le Corps Impérial rassemblé dans les environs d'*Aqui*, & qu'on estime être de 20. mille Hommes. — A la part des dernières Troupes qui se trouvoient dans le *Milanez*, il y a à peine quinze jours que quelques Corps ont pris la route des Bailliages *Italiens*, pour y aller joindre le Corps du Général *Dedovich*. Les renforts, arrivés aux *François* au *St. Gothard*, ont motivé cette marche, comme aussi le rassemblement d'un Corps assez considérable de cette Nation dans les environs du Mont *Simplon* a occasionné, dans le même tems, le départ du Quartier du Prince *Rohan* du Duché d'*Aoste*, où il a passé l'Hyver, pour les Frontières du Piémont.

EXTRAIT d'une Lettre de BERNE *du* 15. *Mars.*

„ Le *Corps-Législatif* s'occupe depuis quelque tems, dans ses Séances secrettes, de la matière de nos *Finances*, sur lesquelles la *Commission-Exécutive* lui a fait un Rapport, d'après la plus exacte vérité par le Citoyen *Finsler*, qui est plus particulièrement chargé de cette branche d'administration. Notre *Gouvernement Provisoire* y compte, parmi les causes principales de la ruine des Finances de l'*Helvétie*, l'enlèvement des Trésors de *Berne* & de *Soleure* par les *François;* le séquestre mis en Pays Etranger, en *Angleterre* par exemple, sur les Rentes qui nous en revenoient; l'abolition des Dîmes; le retardement, enfin, de la fixation des Contributions publiques, qui laissa l'Etat en 1798, pendant dix mois, sans Revenus. „ pendant, dit la Commission, le Trésor public commençoit déjà, dans les premiers

" de 1799, à ſe relever un peu de ſa détreſſe, en ſorte qu'il contenoit alors un Million de Fre-
" tre Monnoye: Mais la *folle meſure* de notre participation à la Guerre nous replonges bien-
" tôt après dans le plus grand beſoin, qui ſe fait ſentir d'autant plus jusqu'à ce moment, que
" depuis le mois d'Avril de l'année dernière pluſieurs Cantons, par ſuite de l'invaſion des
" *Autrichiens* & des troubles intérieurs, ou n'ont rien pu rapporter à l'Etat, ou en partie
" lui ont même été à charge. Jusqu'au 30. Juin 1799, (continue le Rapport,) les Revenus
" de la République alloient encore jusqu'à *trois Millions*, tandis que les dépenſes montoient
" à trois Millions & demi: Et aujourd'hui l'arriére des Traitemens des Fonctionnaires publics
" préſente ſeul un *déficit* de trois Millions." (*Il eſt connu qu'une Livre ou Franc* Suiſſe *équivaut à une Livre & demie de* France.) — Mais la *Commiſſion Exécutive* ne s'eſt pas contentée de s'exhaler en plaintes ſtériles ſur des playes auſſi dangereuſes pour les Etats, que le ſont celles-ci, quoique communes à presque tous les Pays, qui ont eu le malheur d'être entrainés dans la préſente Guerre. On ſçait, qu'après en avoir ſondé toute la profondeur, la Commiſſion a dévancé même l'iſſuë des délibérations des Conſeils, & les a aidés dans leurs recherches, en propoſant des meſures d'une économie conſidérable. A préſent, pour ce qui eſt plus particuliérement de ſon reſſort, elle vient de repréſenter au Miniſtre de *France*, avec ſa franchiſe accoûtumée, les griefs & les droits du Peuple *Helvétique*, qu'il appartiendroit au Gouvernement *François* de lever ou de ſatisfaire, pour le retirer de ſa pénurie. Notre *Gouvernement Proviſoire* a remis ces jours-ci au Citoyen *Reinhard* une Note très-preſſante, dans laquelle il ſe plaint avec force " des charges énormes, qui péſent ſur l'*Helvétie*; " il déclare, " que le Pays eſt hors d'état de continuer les ſacrifices, faits jusqu'ici par lui
" pour l'Armée *Françoiſe*;" il demande " la levée des obſtacles, qu'on met toujours à la
" ſortie des Grains de *France*, & le payement des Bons de fournitures faites aux Troupes
" de cette Nation depuis deux ans. "

" Cependant, malgré toutes ces démarches ſi eſſentielles à la réparation des malheurs du Peuple, il faut presque deſeſpérer de leur ſuccès & du ſalut de l'*Helvétie*, puisque la *Commiſſion-Exécutive* ſe trouve contrecarrée par un grand nombre de ceux qui devroient la ſeconder le plus, & faire ſa force par leur appui. La dernière Révolution, ayant laiſſé les Conſeils intacts, n'a pas mis le *Corps-Légiſlatif* à l'uniſſon avec le Gouvernement, qu'elle a créé. L'ancien levain de diſcorde fermente de nouveau parmi nos Repréſentans dans leurs Aſſemblées: Les Ennemis de la journée du 7. Janvier, vaincus alors mais non abattus, lèvent la tête & ne diſſimulent plus leur animoſité contre les Gouvernans actuels. On remarque depuis quelque tems, que les délibérations des *Conſeils Légiſlatifs* prennent, à l'égard de la *Commiſſion-Exécutive*, une marche ſemblable à celle, qu'elles avoient, avant la chûte du *Directoire*, à l'égard de celui-ci: Mêmes cenſures, mêmes ſorties violentes, mêmes reproches amers. C'eſt ſur-tout à l'occaſion de la deſtitution du Préfet de *Zurich*, *Eſchinger*, que la Commiſſion a été accuſée dans les Conſeils de *Deſpotiſme*; qu'on y a dit, " qu'elle ſuivoit le
" ſyſtème des Puiſſances, qui croyent, que *les Peuples ſont pour les Gouvernemens, & non* de ſon centre de repos par le *levier Révolutionnaire*, ſera encore longtems à chercher cet heureux équilibre entre la Liberté & l'aſſujettiſſement de tous à la Loi, qui faiſoit naguéres ſa tranquillité & ſon bonheur. "

SUITE des Nouvelles de PARIS *jusqu'au* 1. Germinal (22. *Mars.*)

" L'Armement National, ſur lequel ſemblent desormais repoſer toutes les eſpérances, ſe pourſuit avec une activité & un zéle proportionnés à l'importance de la conquête à faire, ſçavoir celle de *la Paix*. Le nombre des Jeunes-gens, qui s'enrôlent volontairement en cette Ville, & s'équipent à leurs fraix pour ſervir à pié ou à cheval ſous le *Premier-Conſul*, ſe groſſit tous les jours. Leur organiſation eſt confiée au Général *Dumas*, qui conduira ces Compagnies de Volontaires *Pariſiens* à *Dyon*, où tout ſe prépare pour recevoir la nouvelle Armée de reſerve. Tous ces jours-ci, il n'a ceſſé de partir des Troupes de *Paris*, qui vont en former le noyau. L'époque du départ du *Premier-Conſul*, qui doit la commander, n'eſt pas fixée encore, quoiqu'il ſoit ſûr, qu'il ira à *Dyon* dans le courant de *Germinal*. Il y ſera précédé par une foule d'Artiſtes, qui ſe hâtent d'aller y préparer des *Fêtes*, par des Comédiens, des Danſeurs, des Muſiciens, &c. — On n'a pas encore des avis certains ſur le ſuccès du nouvel *Appel aux Armes* dans le reſte de la République; mais tout fait augurer, que l'exemple de la Capitale n'y reſtera pas ſans imitation: Du moins beaucoup de Citoyens des Départemens, non-appellés par la Loi, ont témoigné d'abord, par Lettres, au *Gouvernement* leur déſir de faire volontairement la prochaine Campagne ſous *Bonaparte*: Et voici ſa première Réponſe que celui-ci vient de donner à tous, par la voye du *Journal officiel* d'hier. — " Le *Premier-Conſul*, (y
" eſt-il dit,) reçoit beaucoup de Lettres de Citoyens empreſſés de lui témoigner leur
" attachement à la République, & le déſir, qu'ils ont, de s'aſſocier aux efforts, qu'il

„ va faire pour conquérir *la Paix*. Touché de leur dévouement, il en reçoit l'assu-
„ rance avec un vif intérêt; *la gloire les attend à Dyon*. C'eſt lorſqu'il les verra ſous
„ ſous les Drapeaux de l'*Armée de reſerve*, qu'il ſe propoſe de les remercier & d'appl
„ dir à leur zèle. " — Au reſte, ſi rien ne nourrit plus l'eſprit Guerrier que des
neurs inſignes rendus aux Héros & à la mémoire des braves morts au Champ de la
re, l'enthouſiasme de la Nation pour les Armes ne peut que s'enflammer davantage
les diſpoſitions, que le Gouvernement vient de prendre ſur la propoſition du Mi
de l'Intérieur. Voici le Rapport de celui-ci aux *Conſuls*, & l'Arrêté des dernier
date d'avant-hier, dont il eſt queſtion. "

RAPPORT *préſenté le* 29. Ventoſe *an* 8. *aux* CONSULS *par le Miniſtre de l'*INTÉRIEU
„ CITOYENS CONSULS, Sous les divers Gouvernemens, qui nous ont précédés,
Tribunes des Aſſemblées Nationales ont ſouvent annoncé à la *France*, que des Monume
loient s'élever ſur tous les points, en l'honneur des Guerriers morts au Champ-de-Ba
mais, au milieu des ſecouſſes Révolutionnaires, l'intention du bien demeuroit presqu
jours ſans effet. C'eſt à vous, CITOYENS CONSULS, qu'il appartient de réaliſer c
jets tant de fois annoncés. Tous les points de la République ſont illuſtrés par la naiſſa
la mort des Guerriers; & leurs noms ne ſont gravés que dans la mémoire de leurs
toyens. . . . L'Etranger, frappé d'admiration, chercheroit en vain ſur notre ſol les mo
Héros. Cette négligence n'appartient point à la Nation, mais bien au Gouvernement
ſe trouvant dans l'arène au milieu des *Factions* diverſes, employoit toutes ſes facultés à
contre elles. Je vous propoſe, CITOYENS CONSULS, d'acquitter enfin cette de
crée; & j'ai l'honneur de vous ſoumettre le *Projet d'Arrêté* ſuivant. "

Salut & reſpect. (*Signé*) LUCIEN BONAPARTE.

ARRÊTÉ *du* 29. Ventoſe *an* 8.

„ Les *Conſuls* de la République, après avoir entendu le Miniſtre de l'*Intérieur*,
tent ce qui ſuit. "

ART. I. *Il ſera élevé dans chaque Chef-lieu de Département, ſur la plus grande Place,*
lonne à la mémoire des braves du Département, morts pour la défenſe de la Patrie & de la

II. *Sur cette Colonne ſeront inſcrits les noms de tous les Militaires domiciliés dans*
partement, qui, après s'être diſtingués par des actions d'éclat, ſeroient morts ſur le
de-Bataille.

III. *Le nom d'aucun Homme vivant ne pourra être inſcrit ſur la Colonne, à l'excep*
celui des Militaires qui, en conſéquence de l'Arrêté du 4. Nivoſe *dernier, auront obt*
Sabres, Fuſils, Grenades ou Baguettes d'honneur.

IV. *A* Paris, *outre la Colonne du Département de la* Seine, *qui ſera élevée ſur la P*
Vendôme, *il ſera érigé une grande Colonne Nationale, au milieu de la Place* de la Co

V. *Les noms des Militaires, morts après avoir rendu des ſervices d'une importance*
ſeront inſcrits ſur la Colonne Nationale.

VI. *Les* Conſeils de Département *ſont chargés d'arrêter dans la prochaine Seſſion, ſur*
ſentation du Préfet, *les noms des Militaires qui doivent être inſcrits ſur la Colonne Départe*

VII. *Les frais des Colonnes des Départemens ſeront pris ſur les* Centimes Additionn
Miniſtre de l'Intérieur réglera le maximum.

VIII. *Les frais de la* Colonne Nationale *ſeront pris ſur le Tréſor public.*

IX. *Les formes & les dimenſions des Colonnes ſeront arrêtées par un* Jury *d'Artiſtes,*
prouvées par le Miniſtre de l'Intérieur, *qui eſt chargé de l'exécution du préſent Arrêté.*

X. *Le préſent Arrêté ſera imprimé au* Bulletin des Loix.

„ La hauſſe du prix des Grains a cauſé au Marché de la Halle du 19. *Ventoſe* (9.
à *Toulouſe*, des mouvemens ſéditieux, qui ſe ſont repétés le 24. d'une manière
alarmante. Le Peuple s'eſt emparé de l'Artillerie, & a attaqué la Force armée,
conſidérable. Le tumulte ne s'eſt appaiſé que peu-à-peu, & par les voyes de do

„ Les Feuilles publiques d'aujourd'hui contiennent l'Article ſuivant, qui mérit
éclairci: " Une Depêche Télégraphique, datée de *Breſt*, le 29. *Ventoſe* (19. Mar
„ ainſi conçuë: *La Frégate* Angloiſe, la Danaë, *de* 32. *Pièces de canon*, &
„ *de* 50. *Voiles*, *ſont entrés en Rade*; *l'Equipage de la Frégate s'étoit inſurgé.*

De LEYDE, *le* 27. *Mars.* Les Avis de l'*Allemagne* annoncent tous de grand
vemens parmi les Armées: Les *Autrichiens* les font depuis *Kehl* juſqu'au Pays de
ſons; & les *François* remontent le *Rhin* depuis *Mayence* vers *Strasbourg*.

A LEYDE, *au Bureau des* NOUVELLES POLITIQ
par ABRAHAM BLUSSÉ, *le Jeune.*